


DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 07/12/2022
Reçu en préfecture le 07/12/2022
Publié le 
ID : 974-249740101-20221207-2022_154_BC_19-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 décembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ DÉCEMBRE à 14 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port dans la
Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : **16**
Nombre de présents : 10
Nombre de représentés : 1
Nombre d'absents : 5

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2022_154_BC_19
*Attribution d'une subvention de
l'Office Français de la Biodiversité
dans le cadre de l'appel à projets Te
Me Um (Terres et mers ultramarines)*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise
DELAVANNE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-
DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Bruno DOMEN - M.
Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Olivier HOARAU -
M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN

Nombre de votants : 11

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
29 novembre 2022

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
12/12/2022

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_154_BC_19 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS TE ME UM (TERRES ET MERS ULTRAMARINES)

Le Président de séance expose :

CONTEXTE

Le TCO figure parmi les lauréats de l'appel à micro-projets « Terres mers ultramarines » (Te Me Um) lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour son projet de « Déploiement et adaptation du protocole d'observation des oiseaux d'eau indigènes nicheurs, le héron strié (*Butorides striata*) et la poule d'eau (*Gallinula chloropus pyrrhorhoa*) sur la ravine Hermitage (Saint-Paul) ».

LOCALISATION

Aux stations actuellement suivies par la Régie Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de Saint-Paul (RNNESP), organisme gestionnaire de la zone humide, viendraient s'ajouter des stations sur le secteur de la ravine Hermitage où le TCO intervient fréquemment dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence GeMAPI. Les interventions actuelles permettent de lutter contre la formation d'embâcles et le développement des espèces aquatiques exotiques envahissantes (laitues et jacinthes d'eau). Le périmètre du projet pourra ainsi s'étendre entre le rejet de la STEU de l'Hermitage et l'exutoire dans le milieu marin au niveau de la ravine Hermitage, en comprenant toute la partie en eau sur le secteur actuellement colonisée par les oiseaux d'eau.

OBJECTIFS DU PROJET

Les interventions des prestataires mobilisés par la collectivité dans le cadre de la lutte contre les EEE (espèces exotiques envahissantes) aquatiques mais également afin d'assurer le libre écoulement de l'eau avant la période cyclonique, doivent prendre en compte la présence de poussins de poules d'eau ainsi que la présence de hérons juvéniles (et donc de sites de reproduction potentiels) sur le plan d'eau.

Or, il est actuellement difficile de définir les périodes d'intervention à privilégier puisque les cycles de reproduction de ces deux espèces sont encore aujourd'hui méconnus.

Les objectifs de l'extension à ce nouvel espace du territoire de l'observatoire des oiseaux d'eau indigènes nicheurs réalisé sur le périmètre de la RNNESP par son organisme gestionnaire sont donc multiples :

1. Prioritairement, approfondir les connaissances sur le cycle de vie de ces deux espèces patrimoniales afin de minimiser les impacts des travaux qui se déroulent sur le site. L'ensemble des données recueillies pourront servir bien au-delà de cette seule problématique opérationnelle.
2. Développer le partenariat entre le TCO et la Régie RNNESP sur le volet du suivi des milieux aquatiques.
3. Porter une première action partenariale en dehors du périmètre de la RNNESP dans le cadre de la création du nouvel organisme gestionnaire, GIP RNNESP dont le TCO sera administrateur.

RÉSULTATS ATTENDUS

La mise en œuvre de stations de suivi de ces deux espèces, et particulièrement la poule d'eau (*Gallinula chloropus pyrrhorrhoa*), doit permettre :

- D'ajuster au mieux les périodes de travaux sur site aux cycles de vie des espèces concernées ;
- D'appuyer le dépôt d'un dossier de dérogation espèces protégées afin de consolider le cadre d'intervention du TCO sur le site ;
- De redéfinir les modalités d'intervention à terme en privilégiant des méthodes douces avec des interventions plus régulières, en adéquation avec les périodes identifiées comme les moins sensibles pour les deux espèces.

PLAN DE FINANCEMENT

	OFB	TCO	Total
Taux de subvention	50 %	50 %	100 %
Montants	8 000 euros HT	8 110 euros HT	16 110 euros HT
Reste à charge TCO	50% environ du financement total soit 8 110 euros HT		

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- **Janvier - Février 2023** : Identification des zones d'étude prioritaires, réalisation du calendrier de pose des enregistreurs vidéos et sonores de la RNNESP, sélection des sites prioritaires.
- **Mars- Avril - Mai 2023** : Mise en place du matériel, premières collectes de données, suivis, réalisation d'enregistrements sonores, adaptation du protocole.

- **Mars à Octobre 2023** : Traitement des données, analyse des résultats.
- **Septembre à Décembre 2023** : Rédaction du bilan du micro-projet et de ses résultats principaux, demande de dérogation espèces protégées auprès des services de l'Etat et rédaction du mémoire technique permettant de refondre le protocole d'intervention sur le site (COP pluriannuelle notamment).

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 24/11/2022.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** le plan de financement prévisionnel du projet de « Déploiement et adaptation du protocole d'observation des oiseaux d'eau indigènes nicheurs » dans le cadre de l'appel à projet « Terres mers ultramarines » lancé par l'Office Français de la Biodiversité ;
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget annexe **GEMAPI 2023** ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les actes liés à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président